

## SONORISATION DES GARES DE LA JONCTION NORD-MIDI.

Dans l'équipement des installations ferroviaires de la Jonction Nord-Midi, la S.N.C.B. a dû prévoir la sonorisation des quais et des locaux accessibles aux voyageurs dans toutes les gares intéressées : Bruxelles (Nord); Bruxelles (Congrès); Bruxelles(Central), Bruxelles(Chapelle) et Bruxelles (Midi).

Ces installations ont principalement pour but de prévenir les voyageurs de toute irrégularité pouvant se produire dans le service des trains à travers la Jonction (retards, changements de quais au départ ou à l'arrivée, modifications d'horaires,etc...) et de leur communiquer éventuellement les correspondances à leur descente du train.

La densité du trafic envisagé lors de la mise en service intégrale de la Jonction sera en effet telle qu'il serait impossible d'avertir les voyageurs par un autre moyen.

Dans chaque gare, tous les quais et locaux accessibles au public (restaurant, buvette, salle d'attente, etc...) seront dotés de haut-parleurs.

Afin d'assurer une distribution uniforme du son on a eu recours à la technique moderne consistant dans le placement d'un grand nombre de haut-parleurs de faible puissance plutôt que d'employer un nombre restreint de haut-parleurs de forte puissance. La sonorisation a exigé ainsi le placement de 1.700 haut-parleurs dans les 5 gares précitées.

A Bruxelles (Midi), Bruxelles (Nord) et Bruxelles (Central), les annonces pourront être faites soit au départ d'un poste central soit au départ de postes secondaires au moyen de microphones installés sur chaque

A Bruxelles (Chapelle) et à Bruxelles (Congrès), les annonces ne pourront être faites qu'au départ d'un poste central.

Il sera possible de lancer des annonces simultanément sur plusieurs quais et dans les locaux à l'usage du public, au choix du desservant de l'installation et suivant les nécessités du service.

Dans chaque poste central d'annonces, tous les organes de commande de ces installations (microphone, clés, lampe témoin, etc...) sont concentrés sur des pupitres métalliques afin de faciliter et d'accélérer les manœuvres.

Outre l'installation de sonorisation destinée à l'information des voyageurs, la Société a dû mettre au point un système d'intercommunication par haut-parleurs et microphones permettant à tous les agents de l'exploitation d'établir des communications de service bilatérales très rapides, afin de faire face au trafic très dense à travers la Jonction.

Les liaisons par téléphones ordinaires pouvant être trop lentes en certains cas, on a dû faire appel aux communications par microphones et haut-parleurs, le temps d'appel se réduisant ici à la manœuvre d'une simple clé téléphonique.

Afin de répondre aux besoins d'exploitation trois réseaux d'intercommunication ont été constitués, notamment à Bruxelles (Nord), dans la Jonction proprement dite et à Bruxelles (Midi).

Chacun de ces réseaux comporte deux circuits indépendants permettant d'établir simultanément deux communications.

Les différents postes sont reliés entre eux par 4 paires de fils pour la conversation et 1 paire de fils pour l'appel et la signalisation.

Les postes sont branchés en dérivation sur ces circuits, et les communications s'établissent par un système de sélection analogue à ceux utilisés en téléphonie automatique.

Chaque poste comprend un amplificateur pour la réception en haut-parleur, un pré-amplificateur pour amplifier les courants microphoniques à l'émission, un tableau de lampes pour contrôler le fonctionnement et 2 sélecteurs ainsi que 29 relais pour assurer les commutations nécessaires.

Outre les communications bilatérales simples, il est possible de lancer un appel général sur tout un réseau.

Au réseau de Bruxelles (Nord) sont raccordées :

- la cabine III (signaleur);
- la cabine I-II (sous-chef de gare, signaleur côté Schaerbeek et régulateur);
- et ultérieurement la cabine de Schaerbeek (signaleur).

Au réseau de la Jonction proprement dite sont raccordées :

- la cabine I-II de Bruxelles (Nord) (Régulateur et signaleur côté Jonction);
- Bruxelles (Congrès) (annonceur);
- Bruxelles (Central) (sous-chef de gare et annonceur);
- Bruxelles (Chapelle) (annonceur);
- la cabine I de Bruxelles (Midi) (signaleur).

Au réseau de Bruxelles (Midi) sont raccordées :

- la cabine II (sous-chef de gare, régulateur);
- la cabine I (sous-chef de gare);
- la cabine III (signaleur).

Les régulateurs de Bruxelles (Midi) et de Bruxelles (Nord) assurent respectivement la jonction entre les réseaux de Bruxelles (Midi) et de la Jonction d'une part et les réseaux de Bruxelles (Nord) et de la Jonction d'autre part.

L'appareillage de commande de tous les postes raccordés est concentré sur des pupitres permettant une desserte aisée et rapide.

Aussitôt que 2 postes sont en communication, leur occupation est signalée à tous les autres postes raccordés à ce réseau, évitant ainsi des appels inutiles.